

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**AGHJUSTU A A CUNVINZIONI DI PARTINARIATU TRA A
CULLITTIVITÀ DI CORSICA E U SPIDALI D'AIACCIU**

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'HÔPITAL D'AIACCIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le centre de vaccination anti-amarille (contre la fièvre jaune) du territoire Pumontu œuvre pour réunir les conditions humaines, financières et matérielles nécessaires à la réalisation des vaccins obligatoires et/ou préconisés et pour délivrer des informations sur l'ensemble des mesures à prendre pour prévenir les risques sanitaires auxquels les voyageurs seront exposés au cours de leurs déplacements.

Le CeGIDD assure gratuitement la prévention, le dépistage et le diagnostic des virus VIH/sida, des hépatites virales A, B, C et de l'ensemble des IST.

La délibération n° 19/096 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 acte le partenariat entre la Collectivité de Corse et l'Hôpital d'Aiacciu relative à la mise à disposition d'un médecin pour pratiquer la vaccination anti-amarille (fièvre jaune).

Les vaccinations sont pratiquées dans les locaux du CeGIDD. Les diagnostics biologiques des MST et/ou IST sont effectués à partir des tests classiques (sanguins, gynécologiques, anaux), par auto-prélèvement pour les infections Chlamydia et gonocoque et/ou par les tests rapides d'orientation diagnostiques (TROD VIH, VHC).

Le patient du CeGIDD bénéficie d'un accueil, d'un entretien personnalisé pré et post test, d'une prise en charge médico-psycho-sociale et est accompagné dans son parcours de santé. Il peut bénéficier d'une prise en charge médicale et thérapeutique pour certaines IST « courantes » et est orienté pour une prise en charge spécialisée (hépatites et infection à VIH) vers les services compétents du centre hospitalier.

Des interventions dans et « hors les murs » (prévention, information, dépistage, éducation à la santé sexuelle) ont lieu hebdomadairement à la Maison d'arrêt d'Aiacciu, dans les collèges, les lycées, les LEP, certaines associations et auprès des publics cibles, les migrants, les hommes ayant des relations avec les hommes (HSH), les travailleurs saisonniers et les personnes vulnérables dans une démarche de santé globale (vaccinations, prévention des grossesses non désirées, violences sexuelles).

Seul un médecin infectiologue peut délivrer les traitements post-exposition.

Afin de mettre en conformité l'activité du CeGIDD avec les orientations nationales, la mise à disposition par l'hôpital d'un infectiologue d'1/2 journée par semaine est proposée dans les locaux d'Aiacciu, selon les mêmes modalités que pour la vaccination (gratuité de la mise à disposition).

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver l'avenant à la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le Centre Hospitalier d'Aiacciu.
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.